

OBJET : Signature d'une convention-cadre pluriannuelle 2024-2026 et convention annuelle 2024 de partenariat avec l'Association Les Vagabonds de l'Energie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 18 octobre 2018 portant engagements dans le cadre de la COP21 locale ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial adopté par la Métropole Rouen Normandie le 16 décembre 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 10 mars 2022 approuvant le programme d'actions « Sotteville engagée » 2022-2025 en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire sottevillais ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 07 décembre 2023 approuvant l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal ;

Considérant :

- le contexte international de crise énergétique majeure qui impose de faire des économies en matière de consommation énergétique au travers d'une sobriété renforcée, d'optimisation des usages et de développement de l'efficacité énergétique;
- la lutte contre le changement climatique et ses effets à l'échelle locale ;
- que la Ville développe une politique ambitieuse à travers son Plan de sobriété sur le patrimoine communal et son intégration dans la labellisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique,
- que le partenariat avec l'association Les Vagabonds de l'Energie permettra de développer des ateliers de sensibilisation aux enjeux énergie-climat sur le territoire communal,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à :

- signer la convention-cadre pluriannuelle 2024-2026 ;
- signer la convention d'application annuelle 2024 ;
- attribuer à l'association LES VAGABONDS DE L'ENERGIE une subvention de 8 000€ pour l'année 2024.

Cette somme est inscrite au budget 2023 – Fonctionnement – chapitre 65 : charges de gestion courantes – code nature 6574 : subvention aux associations et autres personnes de droit privé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.
La délibération n°2023-188 est adoptée.**



Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 DECEMBRE 2023

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

Nombre de votants: 35

Nombre de présents : 28

Convocations : 1^{ER} DECEMBRE 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| - M. Christophe DELAMARE | Pouvoir à M. Alexis RAGACHE |
| - Mme Clarisse KIRCH | Pouvoir à Mme Eve COGNETTA |
| - Mme Mathilde LESAGE | Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY |
| - M. Luc LESIEUR | Pouvoir à M. Pierre CAREL |
| - Mme Adeline DIANISSY | Pouvoir à Mme Laurence RENO |
| - Mme Lisa MADELEINE | Pouvoir à Mme Edwige PANNIER |
| - Mme Julie GODICHAUD | Pouvoir à M. Alexis VERNIER |

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.